

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SERVICE ET DU SITE SAMBOAT

ÉDITION AVRIL 2026

Mentions légales

Le Site samboat.fr est édité par la société LACANI.

LACANI est une Société par actions simplifiées au capital de 2 030 000 Euros dont le siège social est au 223 Avenue Émile Counord, 33300 Bordeaux. Elle est immatriculée au R.C.S. de BORDEAUX sous le numéro 799 758 412 et à l'ORIAS sous le numéro 16001576 en qualité de mandataire d'assurance. Le Site internet a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL sous le numéro 1744290. Le numéro de TVA intracommunautaire de la société LACANI est FR 36 799 758 412.

Représentant légal : Dream Yacht Group, Société anonyme de droit Belge au capital de 69.074.000,00 € enregistré au BCE sous le numéro 0861 876 643 – R.C : 01.FR.019.258, dont le siège social est Boulevard Bischoffsheim - 39 boîte 4 – 1000 Bruxelles - Belgique

Directeur de la publication : Nicolas CARGOU directeur général de Lacani SAS.

Pour nous contacter :

E-mail : contact@samboat.fr

Hébergeur :

Amazon Web Services LLC

P.O. Box 81226

Seattle - WA 98108-1226

USA

Site internet : <https://aws.amazon.com>

Tel. : +1 206 266 4064

Définitions

CHAPITRE I — Règles d'accès au Site et inscription comme membre

Article 1 — Acceptation des CGU

Article 2 — Inscription et utilisation du service

2.1 Modalités d'inscription

2.2 Informations communiquées par les Utilisateurs lors de l'inscription

2.3 Avis publiés par les Utilisateurs

2.4 Messages entre Utilisateurs

2.5 Administration du Site, des Avis ou des échanges entre Utilisateurs

Article 3 — Conditions techniques d'accès

Article 4 — Notification contenu illicite

Article 5 — Exclusion de membres

Article 6 — Données personnelles

6.1 Responsable de traitement

6.2 Finalités et bases légales des traitements

6.3 Destinataires des données

6.4 Durée de conservation

6.5 Droits des Utilisateurs

6.6 Cookies et traceurs

6.7 Démarchage commercial

Article 7 — Délai de rétractation

Article 8 — Démarchage téléphonique

CHAPITRE II — Droits et obligations

Article 9 — Obligations et missions de SamBoat

Article 10 — Droits et obligations du Propriétaire particulier et professionnel

10.1 Accès aux services

10.2 Devoirs du Propriétaire

10.3 Cas particulier du Propriétaire professionnel

Article 11 — Droits et obligations du Locataire

- 11.1 Accès aux services
- 11.2 Obligations du Locataire

CHAPITRE III — Cadre juridique

Article 12 — Modalités contractuelles des locations

CHAPITRE IV — Réservation et annulation

Article 13 — Modalités de Réservation

- 13.1 Sélection et réception d'une Offre de location
 - 13.1.1 Cas général (hors courtier)
 - 13.1.2 En présence d'un courtier
- 13.2 Règlement de la location
- 13.3 Confirmation de la location

Article 14 — Modification et annulation

- 14.1 Conditions de modifications des termes d'une location — règles générales
- 14.2 Annulation par le Locataire (hors cas mentionnés à l'Article 14.4)
- 14.3 Annulation par le Propriétaire (hors cas mentionnés à l'Article 14.4)
- 14.4 Cas exceptionnels d'annulation d'une location
 - 14.4.1 Cas de force majeure
 - 14.4.2 Cas d'annulation par le Propriétaire
 - 14.4.3 Cas d'annulation par le Locataire
 - 14.4.4 Pouvoirs d'interprétation de SamBoat
- 14.5 Conditions de remboursement en cas d'annulation
- 14.6 Réservations effectuées auprès de Flottes partenaires (charter)
- 14.7 Couverture météorologique (optionnelle)
 - 14.7.1 Disponibilité et éligibilité
 - 14.7.2 Conditions de souscription
 - 14.7.3 Objet
 - 14.7.4 Conditions d'application
 - 14.7.5 Procédure
 - 14.7.6 Modalités de remboursement
 - 14.7.7 Exclusions
 - 14.7.8 Nature contractuelle
- 14.8 Options FLEX
 - 14.8.1 Disponibilité
 - 14.8.2 Objet
 - 14.8.3 Conditions de souscription

- 14.8.4 Conditions d'annulation
- 14.8.5 Modalités de remboursement
- 14.8.6 Portée
- 14.8.7 Exclusions
- 14.8.8 Articulation avec les autres garanties
- 14.8.9 Nature contractuelle

CHAPITRE V — Prix et paiements

Article 15 — Prix et Frais de service

Article 16 — Sécurisation du paiement

16.1 Sécurisation du paiement des locations (hors courtier)

16.2 Sécurisation du paiement des locations avec courtier

Article 17 — Dépôt de garantie

17.1 Dépôt de garantie (caution)

17.2 Utilisation du Dépôt de garantie

17.3 Option de garantie de solvabilité de Dépôt de garantie (caution)

17.4 Option d'assurance garantie caution location

17.4.1 Objet

17.4.2 Conditions de souscription

17.4.3 Nature de la garantie

17.4.4 Déclaration de sinistre

17.4.5 Franchise et exclusions

17.4.6 Annulation et remboursement de l'option

17.4.7 Responsabilité

17.4.8 Nature contractuelle

CHAPITRE VI — Assurances optionnelles

Article 18 — Assurances optionnelles

18.1 Présentation générale

18.2 Attribution des assurances

18.3 Détail des assurances proposées

18.3.1 Assurance annulation

18.3.2 Assurance couvrant les frais en cas de sinistre

18.3.3 Assurance assistance (si applicable)

18.4 Conditions et limites

18.5 Déclaration et gestion des sinistres

CHAPITRE VII — Déroulé de la location

Article 19 — Déroulé de la location

19.1 Prise de possession

19.2 État des lieux

19.3 Restitution

CHAPITRE VIII — Réclamations

Article 20 — Réclamations

20.1 Pour le Locataire

20.2 Pour le Propriétaire

CHAPITRE IX — Assurances des Bateaux

Article 21 — Assurances des Bateaux

21.1 Modalités d'assurance

21.2 Déclaration de sinistre

CHAPITRE X — Responsabilités

Article 22 — Responsabilités

22.1 Responsabilité de SamBoat

22.2 Responsabilité des membres

CHAPITRE XI — Propriété intellectuelle

Article 23 — Propriété intellectuelle

23.1 Éléments de SamBoat

23.2 Éléments des tiers

CHAPITRE XII — Stipulations diverses

Article 24 — Stipulations diverses

24.1 Intégralité des CGU

24.2 Modification des CGU

24.3 Nullité d'une stipulation

24.4 Droit et langue applicables

24.5 Conformité avec les lois applicables

24.6 Sanctions économiques — Embargo

24.7 Médiation

Les termes employés dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation revêtent la signification ci-après :

« Annonce de location » : annonce mise en ligne sur la plateforme permettant de présenter une offre de location de Bateau(x) dans les conditions fixées par les Propriétaires.

« Avoir » ou « Coupon » : crédit émis par SamBoat, utilisable sur la plateforme pour une durée déterminée, personnel, non cessible, non remboursable et non convertible en numéraire, sauf disposition contraire expressément prévue par SamBoat.

« Avis » : commentaires et/ou évaluations émis par un Utilisateur concernant un Bateau et/ou un autre Utilisateur. Il est publié à l'issue d'une relation contractuelle entre les Utilisateurs.

« Bateau » : bateau de plaisance immatriculé proposé à la location par un Propriétaire.

« CGU » : les présentes conditions générales d'utilisation du service et de la plateforme <https://www.samboat.fr>.

« Chef de bord » : personne autorisée à utiliser le Bateau loué et à embarquer toute personne sur le Bateau sous sa responsabilité et sous la responsabilité jointe du Locataire. Il garantit la sécurité des plaisanciers lors de la navigation.

« Contrat de location » : contrat à titre onéreux conclu directement entre le Propriétaire et le Locataire par lequel un Propriétaire met à disposition son Bateau pour un temps et un Prix déterminé.

« Dépôt de garantie » : garantie pécuniaire prélevée en cas de sinistre sur le compte bancaire du Locataire ayant donné son accord à cet effet (appelé communément « caution »). Il est destiné à indemniser le Propriétaire en cas de détérioration du Bateau ou en cas de perte d'objets d'équipement. Il peut également couvrir le montant de la franchise et les pénalités.

« Événement de Force Majeure » : événement imprévisible, irrésistible et extérieur aux parties, empêchant l'exécution de la location dans des conditions normales de sécurité, tel que notamment : décision gouvernementale, guerre, catastrophe naturelle, interdiction administrative de navigation, épidémie, confinement, ou tout événement présentant un caractère exceptionnel.

« Flotte partenaire » : Propriétaires professionnels de Bateaux proposés par SamBoat dans le cadre de Réservations de type courtage (« charter »). Dans ce cas, SamBoat agit exclusivement en qualité d'intermédiaire technique et les conditions de location sont définies par la Flotte partenaire.

« Frais de protection Locataire » : frais mis à la charge du Locataire correspondant aux services de sécurisation du paiement, d'assistance, de support client et de gestion de la Réservation fournis par SamBoat. Ces frais sont dus dès la confirmation de la Réservation et peuvent, selon les circonstances prévues aux présentes CGU, être remboursés sous forme d'Avoir (Coupon).

« Frais de service » : frais perçus par SamBoat au titre de la mise en relation entre Locataire et Propriétaire, de l'utilisation de la plateforme, du traitement administratif de la Réservation, de la sécurisation du paiement ainsi que du support client et des services techniques associés. Ces frais sont dus dès la confirmation de la Réservation et peuvent, selon les circonstances prévues aux présentes CGU, être remboursés sous forme d'Avoir (Coupon).

« Locataire » : tout Utilisateur réservant ou souhaitant réserver un Bateau via la plateforme SamBoat.

« Offre » : offre formulée par le Propriétaire d'un Bateau afin de permettre sa location.

« Prix » : montant total de la Réservation incluant la Rémunération du Propriétaire, les Frais de service, les Frais de protection Locataire, les options choisies, la TVA, ainsi que toute pénalité ou frais applicable au titre des présentes CGU.

« Profil » : données fournies volontairement par un Utilisateur lors de son inscription ou de son utilisation de la plateforme.

« Propriétaire » : personne physique ou morale proposant un ou plusieurs Bateaux à la location sur la plateforme SamBoat, à titre privé ou professionnel.

« Rémunération » : somme versée au Propriétaire par le Locataire en contrepartie de la location du Bateau.

« Réservation » : confirmation par le Locataire d'une Offre de location, entraînant la formation du Contrat de location sous réserve de validation par le Propriétaire.

« Site » : la plateforme SamBoat, accessible à l'adresse <https://www.samboat.fr> ou via l'application mobile, permettant la mise en relation entre Utilisateurs.

« SamBoat » : la société LACANI SAS éditrice de la plateforme <https://www.samboat.fr> et de l'application mobile SamBoat.

« Utilisateur » : toute personne utilisant la plateforme SamBoat, qu'elle soit Propriétaire, Locataire ou simple visiteur.

CHAPITRE I - Règles d'accès au Site et inscription comme membre.

Article 1 - Acceptation par les Utilisateurs des CGU du Site et du Service SamBoat

Les Utilisateurs déclarent prendre connaissance des CGU dans leur intégralité et acceptent sans réserve ni exception l'ensemble des stipulations composant les présentes Conditions Générales d'Utilisation du service et du Site SamBoat. Elles s'appliquent sans restriction à l'ensemble des services proposés par SamBoat LACANI SAS au moyen du Site communautaire <https://www.samboat.fr>.

L'accès et l'utilisation du Site sont subordonnés à l'acceptation et au respect des CGU.

Tout refus de toute ou partie des présentes CGU entraîne de plein droit l'absence de droit d'utilisation du Site et interdit toute Réservation.

Le Site permet la mise en relation de Propriétaire et de Locataire pour la location de Bateaux.

Les présentes CGU ont pour objectif de définir les conditions d'utilisation du Site et du service SamBoat, mais également d'organiser les relations entre le Site et ses Utilisateurs.

Les CGU pourront être adaptées aux besoins du service ou des Utilisateurs. Toute modification des CGU sera opposable à l'ensemble des Utilisateurs du Site à compter de leur mise en ligne.

Article 2 - Inscription et utilisation du service

2.1 - Modalités d'inscription

L'inscription sur le Site doit s'effectuer directement sur le Site <https://www.samboat.fr>.

L'utilisation des services proposés par SamBoat sur le Site est soumise à la création d'un compte personnel. Le formulaire mis en ligne sur le Site doit être complété afin de permettre l'ouverture de compte et l'accession à la qualité de membre de la communauté SamBoat.

Afin de garantir la confidentialité des données enregistrées sur son compte, les Utilisateurs sont invités à choisir un mot de passe lors de la création dudit compte. Au terme de la création du compte, ils s'interdisent de communiquer de quelque manière que ce soit leur mot de passe à un tiers. Le compte est strictement personnel et confidentiel.

A défaut, SamBoat ne pourra être tenue pour responsable de l'accès non-autorisé au compte de l'un de ses Utilisateurs.

SamBoat se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute candidature contrevenant aux présentes CGU, ou bien si elle se révèle inappropriée à l'intérêt de la communauté des Utilisateurs. Tout rejet de candidature sera notifié par courrier électronique.

Tout Utilisateur dispose du droit de résilier son adhésion au service SamBoat en sollicitant sa désinscription à l'adresse contact@samboat.fr.

Tout Utilisateur s'engage à informer SamBoat s'il pense que son compte a pu être piraté ou que ses identifiants ont pu être utilisés par un tiers en adressant un message à contact@samboat.fr.

2.2 - Informations communiquées par les Utilisateurs lors de l'inscription

Les Utilisateurs s'engagent à fournir des informations exactes et sincères lors de l'inscription ou de la participation aux services du Site. Ils s'engagent à mettre à jour régulièrement les données communiquées.

Chaque Utilisateur est seul responsable des informations communiquées. SamBoat n'ayant pas vocation à contrôler la sincérité des informations saisies ou mises en ligne par les Utilisateurs du Site, les Utilisateurs renoncent à rechercher de quelque manière que ce soit la responsabilité de SamBoat ou de SamBoat s'agissant d'éventuelles informations erronées ou falsifiées par d'autres Utilisateurs.

Sauf autorisation préalable et écrite de SamBoat, le membre encourt une suspension ou une suppression de son compte et de l'accès à l'ensemble des services qui lui sont associés, s'il crée ou utilise plusieurs comptes, que ce soit sous sa propre identité ou sous celle d'un tiers.

2.3 - Avis publiés par les Utilisateurs

Au terme de la location d'un Bateau, le Propriétaire et le Locataire seront invités à une évaluation réciproque, laquelle sera publiée sur le Site. Ils disposent d'un délai de 90 (quatre-vingt-dix) jours après la fin de la location pour déposer leur Avis sur le Site.

Les Utilisateurs autorisent le Site à rendre public les Avis qu'ils ont reçus les concernant, et ce, sur leur Profil.

L'Utilisateur ayant rempli une évaluation s'interdit de publier une information ou un élément susceptible de porter atteinte à l'honneur ou à la réputation de l'Utilisateur évalué et s'engage à respecter les conditions du présent Chapitre notamment l'Article 4. L'Utilisateur engage seul sa responsabilité au titre du contenu des Avis publiés. L'Utilisateur s'oblige et accepte d'en supporter seul les conséquences éventuelles.

Les Avis peuvent être supprimés par les Administrateurs du Site sur demande légitime d'un Utilisateur justifiant du caractère abusif d'un commentaire.

2.4 - Messages entre Utilisateurs

Les messages échangés entre Utilisateurs relèvent également de leur propre responsabilité. Ils doivent satisfaire aux exigences élémentaires de courtoisie et de bonne conduite. Ils peuvent être supprimés par les Administrateurs du Site sur demande légitime d'un Utilisateur justifiant du caractère abusif d'un message. Ou en cas de violation de nos Conditions Générales d'Utilisation, notamment en cas de contournement (« bypass »), c'est-à-dire lorsque les Utilisateurs échangent leurs coordonnées pour conclure une location en direct, en dehors de la plateforme SamBoat.

2.5 - Administration du Site, des Avis ou des échanges entre Utilisateurs

En cas d'infraction aux obligations ci-avant énoncées, et plus généralement en cas de manquement aux présentes CGU, le Site se réserve le droit d'accepter ou d'écarter du Site les Offres proposées, de supprimer sans délai les contenus et Avis, ou bien de retirer à un Utilisateur la qualité de membre en supprimant son Profil.

L'Utilisateur exclu en sera informé par l'envoi d'un courrier électronique à l'adresse électronique indiquée lors de son inscription au Site.

Dans le cas où une réclamation serait déposée par un Utilisateur à la suite d'une location, le dépôt d'Avis par le Propriétaire et par le Locataire pourront être bloqués afin d'éviter toute situation de chantage.

Les membres sont également tenus d'informer SamBoat sans délai des changements qui pourraient affecter le respect des CGU ou leur maintien dans la communauté SamBoat.

Le Site est autorisé à utiliser et/ou exploiter lesdits contenus et lesdits Avis dans un cadre commercial notamment avec les partenaires du Site.

Article 3 - Conditions techniques d'accès au Site

L'Utilisateur occasionnel non-inscrit sur le Site ne peut avoir accès aux services réservés aux Utilisateurs régulièrement inscrits comme membre.

SamBoat s'engage à mettre en œuvre tous les moyens disponibles pour assurer un accès continu et de qualité à ses services. L'obligation de SamBoat à cet effet est de moyens. Tout événement ayant pour conséquence un dysfonctionnement du réseau ou du serveur ne peut permettre d'engager la responsabilité de SamBoat. L'accès aux services du Site peut à tout moment faire l'objet d'une interruption, d'une suspension, d'une modification sans préavis ou indemnité due.

Sans préavis ou indemnité également, SamBoat se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accès au Site ou l'accès aux services, notamment pour des motifs de mise à jour, de maintenance, sans que cette liste ne soit limitative.

SamBoat se réserve également le droit de compléter ou de modifier, à tout moment, le Site et les services proposés.

SamBoat ne pourra voir sa responsabilité engagée au titre des éventuels désagréments ou dommages pouvant résulter de l'indisponibilité temporaire des services, ou encore de la fermeture définitive de tout ou partie du Site ou des services qui y sont associés.

Pour obtenir des informations en cas de restriction sur l'utilisation du Site, l'Utilisateur peut s'adresser au service clients de SamBoat à l'adresse électronique suivante : contact@samboath.fr

Article 4 - Notification d'un contenu illicite

SamBoat ne peut prendre connaissance du contenu de toutes les Annonces de location et de tous les Avis.

Cependant et en application de la loi, SamBoat s'engage à retirer le plus vite possible un contenu contrevenant aux présentes CGU ou protégé par des droits d'auteur ainsi que tout contenu illicite, injurieux ou diffamatoire, dès lors que le contenu aura été reporté par e-mail à SamBoat à l'adresse contact@samboath.fr.

Est considéré comme illicite notamment tout contenu faisant l'apologie, la négation ou la banalisation des crimes contre l'humanité, de la provocation à la commission d'actes de terrorisme et leur apologie, de l'incitation à la haine raciale, à la haine à l'égard de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de leur handicap ainsi que de la pornographie infantile, de l'incitation à la violence, notamment l'incitation aux violences sexuelles et sexistes, ainsi que des atteintes à la dignité humaine.

Article 5 - Exclusion de membres

SamBoat s'engage à faire toute diligence utile concernant l'utilisation du Site, mais elle ne peut être tenue par une obligation générale de surveillance.

SamBoat est cependant en droit d'exclure à tout moment et sans préavis un Utilisateur qui contreviendrait aux présentes CGU ou à la bonne administration de la communauté des Utilisateurs.

Outre les obligations déjà énoncées, il est strictement interdit aux Propriétaires de divulguer leurs coordonnées personnelles aux Utilisateurs du service, sous peine d'exclusion de la communauté des Utilisateurs et d'une indemnité du montant total de la commission prévue sur la demande initiale.

Article 6 - Données à caractère personnel

6.1 — Responsable de traitement

Le responsable du traitement des données à caractère personnel collectées via le Site est la société LACANI SAS, dont le siège social est situé au 223 Avenue Émile Counord, 33300 Bordeaux, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 799 758 412 (ci-après « SamBoat »).

SamBoat traite les données personnelles de ses Utilisateurs dans le respect du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

6.2 — Finalités et bases légales des traitements

Les données personnelles collectées sur le Site sont traitées aux fins suivantes :

- Gestion des inscriptions et des comptes Utilisateurs (base légale : exécution du contrat) ;
- Traitement et suivi des Réservations, paiements et locations (base légale : exécution du contrat) ;
- Gestion du service client, des réclamations et des litiges (base légale : exécution du contrat et intérêt légitime) ;
- Respect des obligations légales et réglementaires, notamment fiscales (base légale : obligation légale) ;
- Communications commerciales et prospection, avec le consentement de l'Utilisateur lorsqu'il est requis (base légale : consentement ou intérêt légitime selon les cas) ;
- Amélioration du Site et des services, mesures d'audience (base légale : intérêt légitime).

6.3 — Destinataires des données

Les données personnelles collectées sont susceptibles d'être transmises aux catégories de destinataires suivantes, dans la stricte limite de leurs attributions :

- Les prestataires techniques et de paiement de SamBoat (notamment Adyen N.V. et Stripe Payments Europe) ;
- Les partenaires d'assurance (notamment Mutuaide Assistance et NEAT), dans le cadre des garanties souscrites par l'Utilisateur ;
- Les autorités fiscales et administratives compétentes, en application des obligations légales auxquelles SamBoat est soumise ;
- Tout autre prestataire ou partenaire commercial de SamBoat, dans le respect de la réglementation applicable.

En cas de transfert de données en dehors de l'Espace Économique Européen, SamBoat s'assure que des garanties appropriées sont mises en place conformément aux articles 46 et suivants du RGPD.

6.4 — Durée de conservation

Les données personnelles sont conservées pour la durée strictement nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, et en tout état de cause dans le respect des délais de prescription légaux applicables. À titre indicatif :

- Les données liées à un compte Utilisateur sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle, puis archivées pendant une durée de 5 ans à compter de la clôture du compte ;
- Les données de transaction sont conservées pendant 10 ans conformément aux obligations comptables et fiscales.

6.5 — Droits des Utilisateurs

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, tout Utilisateur dispose des droits suivants concernant ses données personnelles :

- Droit d'accès et droit à la portabilité ;
- Droit de rectification ;
- Droit à l'effacement (« droit à l'oubli »), sous réserve des obligations légales de conservation ;
- Droit à la limitation du traitement ;
- Droit d'opposition, notamment à la prospection commerciale ;
- Droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès.

Ces droits peuvent être exercés à tout moment :

Par voie électronique : contact@samboat.fr

Par courrier postal : SAMBOAT — 223 Avenue Émile Counord, 33300 Bordeaux

SamBoat s'engage à répondre à toute demande dans un délai d'un mois à compter de sa réception, pouvant être porté à trois mois en cas de demande complexe.

En cas de réponse insatisfaisante ou d'absence de réponse, l'Utilisateur peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07 — www.cnil.fr.

6.6 — Cookies et traceurs

Le Site utilise des cookies et traceurs destinés à assurer son bon fonctionnement, à mesurer son audience et, le cas échéant, à personnaliser l'expérience de l'Utilisateur et à lui proposer des contenus adaptés.

Conformément à la réglementation applicable, seuls les cookies strictement nécessaires au fonctionnement du Site sont déposés sans le consentement préalable de l'Utilisateur. Le dépôt de tout autre cookie est subordonné au consentement exprès de l'Utilisateur, recueilli via le gestionnaire de cookies accessible sur le Site.

L'Utilisateur peut à tout moment modifier ses préférences en matière de cookies via ce gestionnaire, ou en paramétrant son navigateur pour refuser tout ou partie des cookies. Ce paramétrage peut toutefois affecter certaines fonctionnalités du Site.

6.7 — Démarchage commercial

L'Utilisateur peut à tout moment s'opposer à la réception de communications commerciales par voie électronique en cliquant sur le lien de désabonnement présent dans chaque message, ou en modifiant ses préférences dans son espace personnel sous l'onglet « Mon compte > Notifications ».

Conformément à la loi n°2020-901 du 24 juillet 2020, l'Utilisateur peut s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel (www.bloctel.gouv.fr). Cette inscription ne fait pas obstacle aux contacts nécessaires à l'exécution du service SamBoat.

Article 7 - Délai de rétractation

Les Utilisateurs renoncent de manière expresse à invoquer un quelconque droit de rétractation lors de l'utilisation du service et déclarent à ce titre être informés que le présent service n'est pas soumis au droit de rétractation prévu par l'article L221-18 du Code de la Consommation français car le présent service de mise en relation s'inscrit dans le cadre de l'activité de location de véhicule ou de bateau.

L'exercice du droit de rétractation est exclu pour les services dont l'exécution a commencé, avec l'accord et le renoncement exprès à l'exercice de ce droit.

Article 8 - Démarchage téléphonique

En France, si le Titulaire y a consenti en communiquant son numéro de téléphone portable lors de la validation de sa qualité de Propriétaire ou de Locataire, il dispose conformément à la Loi de la faculté de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Pour tout Utilisateur du service SamBoat, cette inscription ne fera pas obstacle à l'utilisation des coordonnées téléphoniques par SamBoat afin d'effectuer tout contact nécessaire à l'exécution du service de SamBoat, ou bien afin de garantir la bonne exécution des obligations de SamBoat ou des Utilisateurs.

CHAPITRE II - Droits et obligations de SamBoat, des Propriétaires et des Locataires.

Article 9 - Obligations et missions de SamBoat

Les obligations auxquelles SamBoat est tenue se limitent à celles d'une plateforme d'intermédiation permettant la mise en relation entre Propriétaires et Locataires de Bateaux. SamBoat n'intervient pas dans l'exécution matérielle des prestations de location, lesquelles relèvent exclusivement des Utilisateurs.

SamBoat s'engage à faire bénéficier ses membres des services disponibles sur le Site <https://www.samboat.fr>, notamment en mettant à leur disposition un outil permettant la publication, la diffusion et la modification de leurs Annonces de location, ainsi que des fonctionnalités facilitant les échanges entre Utilisateurs.

SamBoat intervient également dans la gestion technique de la plateforme, l'assistance aux Utilisateurs, la gestion des paiements et, le cas échéant, la résolution amiable des litiges, sans toutefois intervenir dans la réalisation effective des locations ni dans la fourniture des Bateaux ou des prestations associées.

En aucun cas et à aucun moment, SamBoat n'est propriétaire des Bateaux proposés à la location sur le Site. SamBoat ne fournit ni Bateau, ni skipper, ni prestation de navigation, et n'exerce aucun contrôle technique systématique sur les Bateaux proposés à la location.

Les missions réalisées par SamBoat dans le cadre de l'exploitation du Site ne comprennent pas les services de location de Bateaux. Elles comprennent notamment :

- la gestion des inscriptions des Utilisateurs sur le Site ;
- la mise en relation des Utilisateurs ;
- la mise à disposition d'outils facilitant les échanges et les locations de Bateaux entre les Utilisateurs ;
- la gestion technique et sécurisée de la plateforme ;
- le suivi et la facilitation des paiements entre les Utilisateurs ;
- l'assistance aux Utilisateurs dans l'utilisation de la plateforme ;
- la proposition de solutions amiables en cas de litige entre Utilisateurs.

SamBoat agit en qualité d'intermédiaire technique et commercial dans la mise en relation des Utilisateurs. À ce titre, SamBoat n'est pas partie aux Contrats de location conclus entre les Utilisateurs et ne saurait être tenue responsable de leur exécution, sauf faute directement imputable à SamBoat ou lorsque la responsabilité ne peut être légalement exclue.

SamBoat, en application de la réglementation fiscale applicable aux plateformes numériques, peut être tenue de communiquer aux autorités fiscales compétentes les revenus générés par les Utilisateurs via la plateforme. Les Utilisateurs acceptent expressément ce transfert d'informations vers l'administration fiscale ainsi que tout transfert d'informations les concernant réalisé en application d'une obligation légale ou réglementaire, dans tous les pays où SamBoat opère ou verse des Rémunérations.

SamBoat s'engage à effectuer ces traitements dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Article 10 - Droits et obligations du Propriétaire particulier et professionnel

10.1 - Accès aux services

Les conditions nécessaires afin de pouvoir proposer un Bateau à la location sont les suivantes :

- Être membre de la communauté SamBoat ;
- Être Propriétaire d'un Bateau et disposer des documents établissant un droit de propriété régulier ;
- Revêtir à défaut de manière régulière la qualité de gardien du Bateau, disposer de toutes les autorisations et attestations nécessaires permettant de mettre en location le Bateau ; le Propriétaire doit être en mesure de fournir au Locataire lesdites autorisations et attestations écrites et signées.
- Garantir l'authenticité et la sincérité des documents et informations saisis ;
- Disposer des documents établissant l'assurance pour la location du Bateau à l'année ;
- Proposer un Bateau en parfait état de fonctionnement et régulièrement entretenu ;
- Équiper le Bateau proposé à la location d'un armement de sécurité conforme à sa catégorie de navigation ;

- Être en conformité avec les Lois et Règlements en vigueur, en particulier pour la location « avec skipper ». Certains éléments concernant la France sont disponibles à titre indicatif sur le blog.SamBoat.fr/2014/07/18/les-contrats-de-location/

Les véhicules nautiques suivants sont interdits à la location sur le Site :

- Planches à voile ;
- Kayak, canoë.

10.2 - Devoirs du Propriétaire

Les Propriétaires s'engagent à publier des Annonces de location conformes à la réalité des conditions présidant à la location de leur Bateau. Chaque Propriétaire est seul responsable de l'authenticité des Annonces de location publiées sur le Site.

Les services du Site étant limités à la seule mise en relation des Utilisateurs, SamBoat ne peut dans ces conditions voir sa responsabilité engagée au titre d'une Annonce de location inexacte, erronée ou falsifiée.

Le Site ou SamBoat ne peut non-plus être tenu pour responsable du contenu des Annonces de location publiées, ou bien d'une atteinte par un Utilisateur à un quelconque droit détenu par un tiers ou un autre Utilisateur.

Le Propriétaire doit préciser dans son annonce les conditions de location de son Bateau en indiquant :

- Les disponibilités habituelles du Bateau ;
- Les tarifs de location par saison ;
- L'emplacement du Bateau et toute autre information nécessaire au détail et à la valorisation de la location.

Le Propriétaire s'engage à ce que le Prix affiché sur l'Annonce de location soit au maximum égal au Prix public affiché sur toutes autres plateformes ou publications. Il doit actualiser ces informations si elles modifient les termes de l'Offre de location.

Le Propriétaire s'engage auprès du Locataire à mettre à disposition :

- Un Bateau conforme à l'Annonce de location, en parfait état de marche à jour de ses révisions et régulièrement entretenu selon les règles d'hivernage ;
- Un Bateau assuré régulièrement pour l'activité de location ;
- Un Bateau propre et sans dommages ou désordres autres que ceux répertoriés sur l'état des lieux du Bateau ;
- Un Bateau comportant un équipement et un armement de sécurité conformes à la réglementation applicable à sa catégorie de navigation, à jour avec le registre de vérification spéciale, ainsi que les biens consommables nécessaires ;
- Un Contrat de location avec un état des lieux d'entrée et de sortie ;
- Des équipements individuels de flottabilité conformes à la réglementation applicable, adaptés au nombre et aux caractéristiques des personnes embarquées, conformément aux exigences légales en vigueur selon la zone et les conditions de navigation.

Le Propriétaire s'engage à vérifier que le Locataire remplit les conditions de l'Article 11.1. Le Propriétaire s'engage à respecter ses obligations fiscales et sociales.

En France, pour en savoir plus sur leurs obligations fiscales et sociales, les Utilisateurs peuvent utiliser les liens suivants :

- Obligations fiscales : <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/10841>
- Obligations sociales : <https://www.securite-sociale.fr/Vos-droits-et-demarches-dans-le-cadre-des-activites-economiques-entre-particuliers-Article-87>

10.3 - Cas particulier du Propriétaire professionnel

La Rémunération du Propriétaire professionnel est fixée suivant application de sa grille tarifaire. SamBoat ne peut en aucune manière orienter, organiser ou déterminer la fixation de la Rémunération du Propriétaire.

Les options proposées de manière particulière par le Propriétaire professionnel seront acquittées par le Locataire au premier jour de la location dès lors qu'elles ont été préalablement validées par le Locataire. Les conditions générales du Propriétaire professionnel s'appliquent à compter du paiement par le Locataire de la Rémunération jusqu'à la restitution du Bateau au Propriétaire professionnel.

Hors période de Location, seules les conditions d'annulation des Locations prévues aux conditions générales du professionnel se substitueront à celles fixées aux présentes CGU.

Article 11 - Droits et obligations du Locataire

11.1 - Accès aux services

Les conditions afin de pouvoir louer un Bateau sont les suivantes :

- Faire partie de la communauté SamBoat ;
- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être titulaire du permis de plaisance nécessaire pour manœuvrer le Bateau dans la destination demandée ;
- Détenir une carte de crédit en cours de validité ;
- Ne pas être sous le coup d'une incapacité médicale à naviguer.

11.2 - Obligations du Locataire

Il est rappelé au Locataire qu'il est responsable du Bateau en sa qualité de gardien de la chose et ce, dès la prise de possession du Bateau et jusqu'à sa parfaite restitution. Il devra l'utiliser raisonnablement, l'entretenir et en prendre soin en bon père de famille. Il est précisé que seul le Locataire ayant validé la Réservation du Bateau est autorisé à manœuvrer le Bateau.

Par exception, une personne autre que le Locataire peut revêtir le rôle de Chef de bord si, à l'exception de sa qualité de membre de la communauté SamBoat, il remplit les conditions mentionnées à l'Article 11.1. Il agira toutefois sous la responsabilité du Locataire.

En outre, le Locataire s'engage auprès du Propriétaire à :

- Rendre un Bateau propre et sans dommage autre que ceux répertoriés sur le descriptif du Bateau ou sur l'état des lieux établi lors de la prise de possession du Bateau ;

- Respecter les horaires de mise à disposition et de retour du Bateau convenus avec le Propriétaire ;
- S'assurer que les personnes à bord portent un gilet ou une brassière de sauvetage ;
- Respecter l'ensemble des Lois et Règlements applicables en matière de navigation dans la zone de navigation ;
- Restituer le Bateau avec le niveau de carburant observé lors du début de la location.

Il est formellement interdit au Locataire de sous-louer le Bateau, de remorquer un autre bateau, d'effectuer du transport de passagers à titre onéreux.

Sauf mention contraire sur l'Annonce de location, les animaux ne sont pas acceptés à bord.

Le Locataire s'engage à assurer les vérifications courantes et le nettoyage du Bateau pendant la période de location et notamment à vérifier quotidiennement les niveaux d'huile des moteurs et le bon fonctionnement des équipements et appareils à bord. En toutes circonstances, le Locataire demeurera le gardien du Bateau jusqu'à sa restitution au Propriétaire et devra donc veiller à sa conservation en bon marin.

Sauf convenu au préalable avec le Propriétaire, le Locataire doit restituer le Bateau au même lieu où la prise en main a été réalisée.

Le Locataire répondra seul vis-à-vis des autorités compétentes et des tiers concernés, de tout manquement volontaire ou involontaire à la réglementation en vigueur dans sa zone de navigation et de leurs conséquences légales (poursuites, procès, amendes, etc.). Il décharge expressément le Propriétaire et SamBoat de toute responsabilité de ce fait.

CHAPITRE III - Cadre juridique de la mise en relation par SamBoat

Article 12 - Modalités contractuelles des locations

Tout membre inscrit régulièrement sur le Site en tant que Locataire peut procéder à la Réservation d'un Bateau faisant l'objet d'une Offre de location sur le Site.

Toutefois, il est rappelé que le Site est un service de mise en relation et que les relations contractuelles nouées lors des locations sont librement négociées et finalisées par les Utilisateurs.

Le Propriétaire et le Locataire doivent s'accorder sur les termes de la location préalablement à la conclusion d'un Contrat de location.

Le Site met à la disposition des Utilisateurs un modèle prédéfini de Contrat de location de Bateau, ainsi qu'une version dématérialisée à travers l'application mobile. Les Utilisateurs sont libres d'utiliser ce modèle, de le modifier, de l'adapter, ou bien d'utiliser tout autre document contractuel régulier de leur choix. Le contrat dématérialisé a la même valeur juridique que le contrat papier à imprimer.

Si tout autre document contractuel est employé par les Utilisateurs, le Propriétaire s'oblige dans ce Contrat de location à :

- Présenter et décrire le Bateau loué ;
- Présenter les caractéristiques et équipements qui figurent sur l'Annonce de location ;
- Fixer et formaliser un Prix déterminé ;

- Fixer une durée de location précise et non-équivoque, en incluant les horaires de début et de fin de location ;
- Mentionner le niveau de carburant du Bateau loué.

Les Utilisateurs sont tenus de respecter les engagements ratifiés de manière contractuelle. Les Utilisateurs ne peuvent finaliser un Contrat de location susceptible d'engager un tiers non-signataire. Ils engagent leur seule responsabilité au titre de ce Contrat de Location et ne peuvent générer la moindre obligation opposable à SamBoat ou à SamBoat qui conserve la qualité de tiers au Contrat de location signé entre les Utilisateurs.

Les termes des relations contractuelles sont par conséquent définis librement entre Propriétaires et Locataires. Les Propriétaires et les Locataires demeurent ainsi libres de proposer, d'accepter ou de refuser une location, sans que SamBoat ne puisse intervenir de quelque manière que ce soit, dans leur choix, ou bien sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée au titre de l'exécution des relations contractuelles existant entre les seuls Utilisateurs.

Lorsqu'un Propriétaire fait une Offre sur le Prix de la Réservation en proposant de payer qu'une partie ou un acompte du montant de la location via la plateforme, et l'autre partie sur place, il sera redevable de la totalité des Frais de service, calculés sur la base de la demande initiale du Locataire. Dans ce cas, SamBoat se réserve le droit de modifier le Prix total de la location et de prélever les Frais de service initiaux sur le revenu locatif du Propriétaire.

CHAPITRE IV - Modalités de Réservation et d'annulation d'une location

Article 13 - Modalités de Réservation et de Location d'un Bateau

13.1 - Sélection et Réception d'une Offre de Location :

13.1.1 - Cas général (hors courtier)

Le Locataire procède à la sélection sur le Site d'un ou plusieurs Bateaux proposés à la location. Cette sélection s'opère en fonction de critères librement définis : caractéristiques du Bateau, localisation, tarifs, connaissance du Propriétaire. Le Locataire indique lors de sa Réservation les dates et heures correspondant au début et à la fin de la Location souhaitée.

Le Propriétaire reçoit la demande de Réservation qu'il peut accepter ou refuser.

Le Propriétaire qui répond positivement à la demande de location s'engage à rendre disponible son Bateau pour la période proposée par le Locataire.

13.1.2 - En présence d'un courtier

Certaines Offres de Bateaux, sont disponibles sur devis uniquement avec un fonctionnement de type « Courtier ». Ces annonces sont reconnaissables par le bouton « demander un devis » présent sur leur page.

Le Locataire reçoit plusieurs Offres de Bateaux appartenant à différentes Flottes partenaires. Le Locataire peut préciser s'il l'offre l'intéresse ou non.

13.2 - Règlement de la Location :

Le Locataire doit régler le montant de la location par carte bancaire (Mastercard, Visa, Amex) ou par virement. Les chèques, espèces, chèques vacances ne sont pas acceptés. La Réservation est dès lors validée. Le Locataire doit s'acquitter sur le Site du montant total de la Réservation en incluant le montant des Frais de service. La Rémunération due au

Propriétaire est réglée par le Site sur son compte bancaire dans un délai de 24 (vingt-quatre) heures après le premier jour de location.

En présence d'un courtier, il est parfois possible de confirmer la Réservation en payant uniquement un acompte en respectant ensuite les conditions de paiement du solde. La Flotte partenaire est directement payée par SamBoat dès confirmation de la Réservation.

13.3 - Confirmation de la Location :

Le Locataire et le Propriétaire reçoivent un message électronique les informant que la location est confirmée.

Les informations pratiques relatives à la location sont notifiées au Propriétaire et au Locataire : le lieu, le Prix, les dates de location, les informations de contact des deux parties, et la proposition du modèle de Contrat de location comprenant l'état des lieux.

En présence d'un courtier, il convient de remplir la liste d'équipage.

Article 14 - Modification et annulation d'une location (hors courtier)

14.1 - Conditions de modifications des termes d'une location - règles générales.

Toute modification d'une Réservation sollicitée par un Locataire après règlement de la Réservation est subordonnée à l'accord du Propriétaire, mais également à celui de SamBoat si elle emporte modification du montant des Frais de service.

SamBoat devra être informé sans délai de toute modification substantielle d'une Réservation, à savoir de date, de Prix, de durée, etc.

Toute fin de location anticipée ne pourra donner droit à un quelconque remboursement de SamBoat.

Le Locataire et le Propriétaire ayant pris connaissance de la limitation des missions de SamBoat à un service de mise en relation, ils renoncent à solliciter auprès de SamBoat une quelconque indemnité au titre d'une annulation de la location, y compris dans les cas mentionnés à l'Article 14.4.

14.2 - Annulation par le Locataire (hors cas mentionnés à l'Article 14.4)

En cas d'annulation par le Locataire de sa Réservation hors des cas mentionnés à l'Article 14.4, les Propriétaires disposent de la faculté de choisir lors de l'enregistrement de leur annonce les conditions d'annulation adaptées à leur souhait :

- SOUPLE : Le Locataire sera en cas d'annulation remboursé du montant de la location jusqu'à la veille du départ. Si l'annulation intervient le jour du départ, le Locataire demeurera redevable de la totalité du coût de la location.
- ZEN : Si l'annulation intervient 5 (cinq) jours ou plus avant la location, le Locataire sera remboursé de 70% (soixante-dix pour cent) du montant de la location.

Si l'annulation intervient moins de 5 (cinq) jours avant la location, il sera redevable de 100 % (cent pour cent) du montant de la location.

- MODEREE : Si l'annulation intervient plus de 2 (deux) semaines avant la location, il sera redevable au Propriétaire de 50% (cinquante pour cent) du coût de la location,

Si l'annulation intervient moins de 2 (deux) semaines avant la location, il sera redevable de 100 % (cent pour cent) du montant de la location.

- **STRICTE** : Le Locataire sera redevable en cas d'annulation, quelle que soit le délai de prévenance, de la totalité du coût de la location.
- **PERSONNALISEE** : Accessible uniquement aux Propriétaires professionnels. Selon les propres conditions du Propriétaire.

Les Propriétaires non-professionnels peuvent librement opter pour l'une des conditions d'annulation ainsi listée.

Les Propriétaires professionnels doivent au contraire s'assurer conformément à la Loi que les conditions d'annulation pratiquées auprès des Locataires sont claires et non abusives.

Il est convenu entre les Utilisateurs que les conditions dites ZEN s'appliquent par défaut en l'absence d'un autre choix du Propriétaire. Les conditions d'annulation sont librement choisies par les Propriétaires.

Les annulations ne peuvent affecter l'exigibilité des Frais de service dus à SamBoat.

Le Locataire peut, lors de la Réservation, souscrire à des garanties optionnelles proposées sur le Site, notamment des assurances ou des garanties commerciales d'annulation, dans les conditions prévues aux Articles 17.4, 18, 14.7 et 14.8 suivants des présentes CGU.

14.3 - Annulation par le Propriétaire (hors cas mentionnés à l'Article 14.4)

Les annulations par les Propriétaires, hors cas mentionnés à l'Article 14.4, sont interdites.

En cas d'annulation du Propriétaire sans motif légitime, une pénalité de 50 % (cinquante pour cent) du montant de la location, avec un minimum de 200,00 € (deux cents euros), sera due à SamBoat à titre de pénalité. Cette pénalité pourra être retenue sur les revenus locatifs futurs du Propriétaire.

Lorsqu'une annulation intervient à l'initiative du Propriétaire, le Locataire est remboursé du montant de la location versé.

Les Frais de service perçus par SamBoat ainsi que les Frais de protection Locataire sont remboursés systématiquement sous forme d'Avoir (Coupon) utilisable sur la plateforme SamBoat. Le Locataire ne peut exiger un remboursement monétaire de ces frais.

Les Avoirs émis par SamBoat sont personnels, non cessibles, non remboursables et valables pour une durée précisée au moment de leur émission.

Lors d'une annulation de Location par le Propriétaire, si le Propriétaire particulier ou professionnel redirige le Locataire vers une société ou personne afin de procéder à la Location initialement envisagée, il s'expose aux pénalités précédemment citées.

De même, si le Propriétaire particulier ou professionnel organise une solution alternative au Locataire en dehors de la plateforme SamBoat, les Frais de service seront dus par le Propriétaire et les pénalités prévues au présent article pourront être appliquées.

SamBoat se réserve également la possibilité de prendre toute mesure appropriée à l'encontre du Propriétaire, notamment la suspension temporaire ou définitive de son compte, en cas d'annulations répétées ou abusives.

14.4 - Cas exceptionnels d'annulation d'une location

14.4.1 – Cas de force majeure

La location peut être annulée par le Locataire ou le Propriétaire en cas de survenance d'un événement de force majeure, tel que défini par le droit applicable, empêchant l'exécution de la location dans des conditions normales de sécurité.

La force majeure s'entend d'un événement présentant un caractère à la fois imprévisible, irrésistible et extérieur aux parties.

En matière de navigation, ne constituent pas en eux-mêmes des cas de force majeure les conditions météorologiques normales ou prévisibles, même défavorables, telles que le vent, l'état de la mer ou les précipitations.

Seuls des événements météorologiques présentant un caractère exceptionnel et objectivement dangereux peuvent être considérés comme un cas de force majeure, notamment :

- l'émission d'un Bulletin Météorologique Spécial (BMS) par une autorité compétente ;
- une interdiction administrative de navigation.

Pour être considéré comme un cas de force majeure ouvrant droit à annulation, l'événement doit affecter la totalité de la durée prévue de la location.

Si l'événement ne concerne qu'une partie de la durée de la location, l'annulation totale ne pourra être accordée et une solution alternative pourra être proposée, notamment un report, une modification ou un remboursement partiel.

En dehors de ces situations, les conditions météorologiques relèvent des risques normaux de navigation.

Le Locataire est invité, s'il souhaite se prémunir contre les conséquences de conditions météorologiques défavorables, à souscrire aux garanties optionnelles proposées par SamBoat, dans les conditions prévues aux présentes CGU.

En cas d'annulation pour cause de force majeure, le montant de la location pourra être remboursé selon les circonstances.

Les Frais de service et les Frais de protection Locataire peuvent, selon les cas, être remboursés sous forme d'Avoir (Coupon) utilisable sur la plateforme SamBoat, sans que le Locataire puisse exiger un remboursement monétaire de ces frais.

14.4.2 - Cas d'annulation par le Propriétaire

La location peut être annulée par le Propriétaire s'il prouve que le Locataire ne possède pas les compétences nécessaires à la prise en main du Bateau loué, ou bien si le Bateau loué subit une avarie le rendant impropre à la navigation et à laquelle le Propriétaire ne peut remédier avant la location.

Le Propriétaire devra informer le Locataire et SamBoat de la survenance de l'événement sans délai et fournir à SamBoat tout justificatif utile.

SamBoat se réserve le droit de demander toute information ou document complémentaire qu'elle jugera nécessaire. À défaut de transmission des éléments demandés, les pénalités citées à l'Article 14.3 pourront être appliquées.

En cas d'annulation dans ces conditions, le Locataire ne pourra être remboursé du montant de la location.

Les Frais de service et les Frais de protection Locataire ne pourront être remboursés non plus.

14.4.3 - Cas d'annulation par le Locataire

La location peut être annulée par le Locataire s'il constate, lors de la prise en charge du Bateau, que celui-ci n'est pas conforme à l'Annonce de location ou qu'il n'est pas en état de naviguer, soit par défaut d'un élément essentiel de sécurité, soit parce qu'il n'est pas conforme aux lois et règlements en vigueur.

Un justificatif devra être communiqué à SamBoat afin d'en justifier, notamment : photos, vidéos, documents officiels du Bateau ou tout autre élément pertinent (liste non exhaustive).

Après vérification des justificatifs par SamBoat, le Locataire pourra être remboursé partiellement ou intégralement du montant de la location, en fonction des circonstances et à la discrétion de SamBoat.

Les Frais de service et les Frais de protection Locataire peuvent, selon les circonstances, être remboursés sous forme d'Avoir (Coupon) utilisable sur la plateforme SamBoat sans que le Locataire puisse exiger un remboursement monétaire, dans les conditions prévues à l'Article 14.5.

SamBoat n'a pas la possibilité d'intervenir sur place pour vérifier la véracité des documents communiqués.

14.4.4 - Pouvoirs d'interprétation de SamBoat

SamBoat apprécie, à sa seule discrétion, sur la base des éléments à sa disposition, la légitimité des demandes d'annulation et de remboursement.

SamBoat se réserve également la possibilité de proposer toute solution alternative qu'elle jugera appropriée, notamment :

- report de la location
- modification de la réservation
- remboursement partiel
- émission d'un Avoir

Les décisions prises par SamBoat dans ce cadre tiennent compte de l'ensemble des circonstances et visent à préserver l'équilibre entre les intérêts du Locataire, du Propriétaire et de SamBoat.

14.5 - Conditions de remboursement en cas d'annulation

Lorsqu'un Locataire peut légitimement bénéficier d'un remboursement en application de l'Article 14, les sommes versées sont remboursées selon les modalités suivantes :

- Le montant de la location est remboursé au Locataire selon les conditions applicables à la Réservation ;
- Les Frais de service perçus par SamBoat peuvent, selon le cas, être remboursés sous forme d'Avoir (Coupon) utilisable sur la plateforme SamBoat ;
- Les Frais de protection Locataire peuvent, selon le cas, être remboursés sous forme d'Avoir (Coupon) utilisable sur la plateforme SamBoat.

Les Avoirs (Coupons) émis par SamBoat sont personnels, non cessibles, non remboursables et valables pour une durée précisée au moment de leur émission.

Dans le cas d'une annulation imputable au Propriétaire, SamBoat se réserve la possibilité de rembourser les Frais de service et les Frais de protection Locataire sous forme d'Avoir, sans que le Locataire puisse exiger un remboursement monétaire de ces frais.

Dans le cas d'une avarie imputable au Locataire, aucun remboursement n'est envisageable.

Dans le cas d'une location avec un Propriétaire professionnel ayant choisi des « conditions personnalisées », les conditions générales du professionnel s'appliquent, sauf en ce qui concerne les Frais de service, les Frais de protection Locataire ainsi que les pénalités liées aux annulations injustifiées, qui restent régis par les présentes Conditions Générales.

Les remboursements ou Avoirs sont effectués dans un délai de vingt (20) jours ouvrés à compter de la validation de l'annulation par SamBoat.

14.6 – Réservations effectuées auprès de Flottes partenaires (charter)

Certaines Réservations sont effectuées auprès de Flottes partenaires, notamment les locations longue durée dites « charter ».

Dans ce cadre, SamBoat agit en qualité de plateforme d'intermédiation permettant la mise en relation entre le Locataire et la Flotte partenaire. SamBoat n'est pas partie au contrat de location conclu entre le Locataire et la Flotte partenaire et n'intervient pas dans l'exécution matérielle de la prestation, laquelle relève exclusivement de la Flotte partenaire.

Les conditions contractuelles et d'annulation définies par la Flotte partenaire s'appliquent en cas d'annulation ou de modification de la réservation, sauf dispositions contraires expressément prévues par les présentes CGU ou par une option spécifique souscrite par le Locataire.

Le remboursement du montant de la location dépend :

- de l'acceptation de l'annulation par la Flotte partenaire ;
- et, le cas échéant, de la réception effective des fonds par SamBoat lorsque ceux-ci transitent par la plateforme.

Toute demande d'annulation doit être effectuée depuis l'espace personnel du Locataire, via la fonctionnalité prévue à cet effet, notamment via le bouton « Demander l'annulation ». Seules les demandes enregistrées dans le système SamBoat sont prises en compte.

SamBoat transmet la demande d'annulation à la Flotte partenaire concernée, laquelle examine la demande conformément à ses propres conditions contractuelles. SamBoat ne garantit ni l'acceptation de la demande d'annulation, ni le montant du remboursement, ces éléments relevant de la décision de la Flotte partenaire.

En cas de remboursement accordé par la Flotte partenaire, le montant de la location sera remboursé au Locataire dans les conditions applicables et dans la limite des sommes effectivement perçues par SamBoat lorsque les paiements transitent par la plateforme.

Les Frais de service perçus par SamBoat ainsi que les Frais de protection Locataire peuvent, selon les circonstances et dans les cas prévus par les présentes CGU, être compensés sous forme d'Avoir (Coupon) utilisable sur la plateforme SamBoat. Les Utilisateurs reconnaissent que, dans ces cas, la compensation pourra être effectuée sous forme d'Avoir, sauf dispositions légales impératives contraires.

Les Avoirs émis par SamBoat constituent des Avoirs commerciaux utilisables exclusivement sur la plateforme SamBoat. Ils sont personnels, non cessibles et valables pour une durée précisée au moment de leur émission. Ces Avoirs n'ont pas de valeur monétaire, ne peuvent être convertis en numéraire, ni faire l'objet d'un remboursement monétaire, d'un virement, ou d'un crédit sur un moyen de paiement, sauf disposition légale impérative contraire.

Certaines options proposées par SamBoat peuvent ne pas être disponibles pour ces Réservations. Les options applicables sont précisées lors de la souscription.

Par dérogation, en cas de souscription aux options FLEX, FLEX30, FLEX50 ou FLEX+, les conditions spécifiques de ces options s'appliquent en priorité, dans la limite de leur champ d'application.

SamBoat ne saurait être tenue responsable des décisions prises par la Flotte partenaire concernant l'annulation, la modification ou le remboursement de la Réservation, sauf faute directement imputable à SamBoat ou lorsque la responsabilité ne peut être légalement exclue.

En l'absence de réponse de la Flotte partenaire dans un délai raisonnable, SamBoat pourra assister les parties dans le traitement de la demande sur la base des éléments disponibles, sans que cela constitue une obligation de résultat ni une intervention dans la décision finale de la Flotte partenaire.

14.7 – Couverture météorologique (optionnelle)

SamBoat peut proposer au Locataire, selon l'éligibilité de la Réservation, une option facultative de couverture météorologique permettant, sous conditions, d'obtenir un remboursement en cas de conditions climatiques défavorables.

Cette option constitue une garantie commerciale et ne constitue pas un contrat d'assurance.

14.7.1 Disponibilité et éligibilité

La couverture météorologique n'est pas systématiquement proposée.

Elle peut être disponible uniquement pour certaines Réservations répondant à des critères d'éligibilité, notamment :

- les locations d'une durée d'une journée ou inférieure
- les locations dont le montant total n'excède pas 2 500 €
- les Réservations pour lesquelles cette option est proposée lors du processus de Réservation

Les critères d'éligibilité sont déterminés par SamBoat et peuvent évoluer.

14.7.2 Conditions de souscription

La couverture météorologique :

- peut être souscrite lors de la Réservation
- peut, le cas échéant, être souscrite jusqu'à sept (7) jours avant le début de la location
- est attachée à une Réservation spécifique
- n'est ni transférable ni remboursable une fois souscrite

14.7.3 Objet

La couverture météorologique permet au Locataire d'obtenir un remboursement de la location en cas de conditions météorologiques défavorables définies ci-dessous.

14.7.4 Conditions d'application

La couverture météorologique s'applique dans les cas suivants :

- lorsque les conditions météorologiques constatées sur le lieu de départ présentent un caractère défavorable à la navigation, sans pour autant relever d'un cas de force majeure tel que défini à l'Article 14.4
- ou lorsque le Propriétaire accepte expressément l'annulation en raison de conditions météorologiques défavorables

Les conditions météorologiques normales ou prévisibles, telles que le vent, l'état de la mer ou les précipitations, ne constituent pas en elles-mêmes un cas de force majeure.

La demande de déclenchement de la couverture météorologique ne peut intervenir qu'au plus tôt la veille de la date de début de la location. Toute demande formulée avant ce délai ne pourra être prise en compte, les prévisions météorologiques ne présentant pas un caractère suffisamment fiable pour justifier l'application de la garantie au-delà de ce délai.

La mise en œuvre de la couverture reste soumise aux conditions, modalités et justificatifs définis lors de la souscription.

14.7.5 Procédure

Le Locataire doit effectuer sa demande en cliquant sur le bouton « Demander l'annulation » disponible dans sa Réservation et en joignant le justificatif requis.

14.7.6 Modalités de remboursement

En cas d'annulation validée, le montant de la location est remboursé selon les modalités définies lors de la souscription, à l'exception du coût de la couverture.

14.7.7 Exclusions

La couverture ne s'applique pas :

- aux conditions météorologiques non éligibles
- aux demandes effectuées après le début de la location
- en l'absence de justificatif conforme
- aux demandes formulées plus de 1 (un) jour avant la date de début de la location
- aux Réservations non éligibles à l'option

14.7.8 Nature contractuelle

La couverture météorologique constitue une option contractuelle spécifique proposée par SamBoat et distincte des autres garanties ou assurances éventuellement proposées.

14.8 – Options FLEX

SamBoat peut proposer au Locataire, lors de la Réservation, une ou plusieurs options facultatives dénommées « FLEX », « FLEX 30 », « FLEX 50 », ou « FLEX+ », permettant d'annuler une Réservation sans avoir à justifier du motif, sous réserve du respect des conditions applicables.

Ces options constituent des garanties commerciales proposées par SamBoat et ne constituent pas des contrats d'assurance.

14.8.1 Disponibilité

Les options FLEX ne sont pas systématiquement proposées et peuvent dépendre notamment :

- du type de Réservation
- des conditions d'annulation applicables
- du montant de la Réservation
- ou de tout autre critère déterminé par SamBoat

Les options disponibles sont indiquées au moment de la Réservation.

14.8.2 Objet

Les options FLEX permettent au Locataire, sous réserve du respect des conditions applicables à la formule souscrite, d'obtenir le remboursement total du montant de la location, dont une partie peut être accordée sous forme d'Avoir (Coupon) utilisable sur la plateforme SamBoat.

Le remboursement est possible uniquement si la demande d'annulation intervient dans le délai applicable à la formule FLEX souscrite, tel qu'indiqué au moment de la Réservation. Passé ce délai, les conditions d'annulation de la Réservation s'appliquent.

14.8.3 Conditions de souscription

Les options FLEX :

- doivent être souscrites exclusivement au moment de la création de la Demande de Réservation
- sont attachées à une Réservation spécifique
- ne sont ni transférables ni remboursables une fois souscrites

14.8.4 Conditions d'annulation

Pour bénéficier de l'option FLEX, le Locataire doit effectuer sa demande d'annulation depuis son espace personnel sur le Site, via le bouton intitulé « Demander l'annulation ».

Seules les demandes enregistrées dans le système SamBoat sont prises en compte.

La date de prise en compte de la demande correspond à la date d'enregistrement dans le système SamBoat.

Toute demande effectuée par un autre canal ne pourra être prise en compte.

Le délai d'annulation applicable dépend de la formule FLEX souscrite et est précisé lors de la souscription.

14.8.5 Modalités de remboursement

En cas d'annulation conforme aux conditions de l'option FLEX, le montant remboursé est réparti comme suit :

- quatre-vingts pour cent (80 %) du montant remboursé sont restitués sur le moyen de paiement utilisé lors de la Réservation
- vingt pour cent (20 %) du montant remboursé sont accordés sous forme de Coupon ou Avoir utilisable sur la plateforme SamBoat

Le Coupon :

- constitue un Avoir commercial
- est personnel
- n'est pas transférable
- est valable pendant une durée de dix-huit (18) mois à compter de sa date d'émission
- n'a pas de valeur monétaire
- ne peut être converti en numéraire
- ne peut faire l'objet d'un remboursement monétaire ou d'un crédit sur un moyen de paiement

Ces dispositions s'appliquent sauf dispositions légales impératives contraires.

14.8.6 Portée

L'annulation réalisée dans le cadre de l'option FLEX couvre le montant total de la Réservation, incluant le prix de la location du Bateau, les Frais de service, les Frais de protection Locataire, le coût de l'option FLEX ainsi que les extras et options liés au Bateau souscrits en ligne sur la plateforme SamBoat.

Sont expressément exclus du remboursement les produits d'assurance optionnels souscrits lors de la Réservation.

14.8.7 Exclusions

L'option FLEX ne s'applique pas :

- aux demandes d'annulation effectuées hors délai
- aux Réservations autres que celle pour laquelle l'option a été souscrite
- en cas de refus d'embarquement lié au non-respect des conditions de location
- en cas d'événement déjà couvert par les présentes CGU
- dans les cas de force majeure tels que définis aux présentes CGU

14.8.8 Articulation avec les autres garanties

La souscription à une option FLEX exclut, pour la même Réservation, la souscription ou l'application de l'assurance annulation.

Concernant la couverture météorologique :

- En cas de souscription aux options FLEX 30 ou FLEX 50, la couverture météorologique peut être souscrite en complément, afin de couvrir les annulations pour conditions météorologiques défavorables intervenant au-delà du délai de couverture de ces options.
- En cas de souscription à l'option FLEX+, la souscription simultanée à la couverture météorologique n'est pas possible, l'option FLEX+ se substituant intégralement à toute autre garantie d'annulation.

14.8.9 Nature contractuelle

L'option FLEX constitue une modalité spécifique d'annulation contractuelle proposée par SamBoat et ne modifie pas les autres obligations du Locataire au titre du contrat de location.

CHAPITRE V - Prix et modalités de paiement des locations - Dépôt de garantie - Option d'assurances pour les Locataires

Article 15 - Prix de la location - Rémunération - Frais de service / commission

L'accès, l'inscription et l'utilisation du Site sont gratuits.

Le Prix de la location du Bateau est librement fixé par le Propriétaire et librement accepté par le Locataire. SamBoat ne peut en aucune manière intervenir auprès des Utilisateurs afin d'organiser ou déterminer la fixation de la Rémunération due au Propriétaire.

Les Prix affichés sur le Site s'entendent toutes taxes comprises. Ils incluent :

- le prix de la location fixé par le Propriétaire ;
- les Frais de service perçus par SamBoat ;
- les Frais de protection Locataire ;
- le cas échéant, les options ou garanties complémentaires souscrites par le Locataire.

Les Frais de service correspondent à la rémunération de SamBoat pour la mise en relation entre le Locataire et le Propriétaire, l'utilisation de la plateforme, le traitement administratif de la Réservation, la sécurisation du paiement, ainsi que le support client et les services techniques associés à la gestion de la Réservation.

Les Frais de protection Locataire correspondent aux services de sécurisation du paiement, d'assistance et de support client fournis par SamBoat dans le cadre de la Réservation.

Les Frais de service et les Frais de protection Locataire sont dus dès la confirmation de la Réservation, indépendamment de la réalisation effective de la location, sous réserve des dispositions spécifiques prévues aux Articles relatifs aux annulations.

En cas d'annulation de la Réservation, les Frais de service et les Frais de protection Locataire peuvent, selon les circonstances, être remboursés sous forme d'Avoir (Coupon) utilisable sur la plateforme SamBoat, sans que le Locataire puisse exiger un remboursement monétaire de ces frais.

Les Avoirs émis par SamBoat sont personnels, non cessibles, non remboursables et valables pour une durée précisée au moment de leur émission.

Une commission de 20 % (vingt pour cent) est due par le Propriétaire pour couvrir les Frais de service. Cette commission est réduite à 10 % (dix pour cent) pour les extras tels que stand-up paddle, masques et tubas, matériel de pêche, ou tout autre service complémentaire proposé par le Propriétaire.

SamBoat se réserve la possibilité d'adapter le montant des Frais de service et des commissions selon les catégories de Réservation, les partenariats commerciaux, les offres promotionnelles ou les évolutions du service, dans les conditions prévues aux présentes CGU.

Article 16 - Sécurisation du paiement des locations

16.1 - Sécurisation du paiement des locations (hors courtier)

La sécurité des transactions est assurée par la société Adyen N.V., société commerciale étrangère immatriculée au RCS, dont le siège social est situé Simon Carmiggeltstraat 60, 1011 DJ Amsterdam, Pays-Bas et immatriculée au Pays-Bas sous le numéro 34259528, reconnue comme établissement de crédit par la De Nederlandsche Bank qui peut en outre fournir des services transfrontaliers au sein de l'EEE. <https://www.adyen.com/legal/adyen-terms-and-conditions>

Les Utilisateurs déclarent Avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation du service Adyen et les accepter sans exception ni réserve.

Les Utilisateurs s'engagent à effectuer de manière exclusive les paiements dus au titre des locations sur le Site de SamBoat, au moyen d'une carte de paiement au nom du Locataire.

La responsabilité de SamBoat ne saurait être engagée au titre des paiements entrepris de manière directe entre les Propriétaires et les Locataires. Le Site garantit uniquement la sécurité des paiements électroniques réalisés par l'intermédiaire de notre partenaire Adyen.

Dès l'acceptation par le Propriétaire d'une Réservation le Locataire est dirigé vers un écran de paiement l'invitant à saisir ses coordonnées bancaires, son numéro de carte bancaire et le cryptogramme de validation afin de procéder au règlement de la location.

Le paiement peut être réalisé en trois fois sans frais à partir d'un montant de 500€ et si la location a lieu plus de 2 mois après le jour du paiement. Si le paiement du solde n'est pas versé 1 (un) mois avant le début de la location, SamBoat se réserve le droit d'annuler la Réservation sans rembourser les acomptes déjà versés.

Cette option peut ne pas être disponible sur certaines Annonces mises en ligne par des Professionnels.

Le Locataire autorise expressément SamBoat à prélever sur son compte la globalité du Prix incluant la Rémunération due au Propriétaire, les Frais de service ainsi que toute pénalité ou autres frais dus au titre des présentes CGU.

16.2 - Sécurisation du paiement des locations avec courtier

Pour les Réservations sur les Flottes partenaires, la sécurité des transactions est assurée par la société STRIPE (Stripe Payments Europe, Limited), une société de droit irlandais située The One Building, Lower Grand Canal St, Dublin 2, Irlande, enregistrée sous le numéro 513174.

Article 17 - Dépôt de garantie et sinistre ou dommage au Bateau

17.1 - Dépôt de garantie (caution)

Lors de la Réservation du Bateau, le Locataire se voit communiquer le montant du Dépôt de garantie dont il sera redevable en cas de dommage causé au Bateau et/ou à ses équipements, ou si le Bateau n'est pas rendu dans des conditions de propreté acceptable.

Il sera prélevé qu'elle qu'en soit la cause, sur la carte bancaire ou tout autre moyen donné en garantie au moment de la Réservation. Il sert à couvrir tout dommage causé lors de la location, à savoir notamment le montant des réparations, les défauts de niveau de carburant, les retards de location, les frais d'expertise, les frais de dossiers et toute autre somme venant en dédommagement des préjudices subis. Toutefois, il ne constitue en aucun cas une limitation de responsabilité, tout dommage causé devant être réparé.

Lorsque le Dépôt de garantie est géré par la plateforme SamBoat, le Locataire sera invité à déposer son Dépôt de garantie sur le Site 48 heures (quarante-huit heures) avant le début de la location.

Une autorisation de prélèvement sera dès lors réalisée sur la carte bancaire du Locataire à hauteur du montant du Dépôt de garantie.

En cas de non-dépôt du Dépôt de garantie par le Locataire, il devra convenir d'un autre moyen de versement avec le Propriétaire. SamBoat dans un tel cas, ne sera plus médiateur pour l'utilisation du Dépôt de garantie.

Dans le cas où le Locataire souscrit à l'assurance garantie caution location proposée par le Site et décrite à l'Article 17.4, le montant d'autorisation de prélèvement pourra être diminué.

17.2 - Utilisation du Dépôt de garantie

En cas de dommage occasionné par le Locataire ou par tout personne à bord du Bateau et de réclamation formulée par le Propriétaire dans les conditions de l'Article 20.2, SamBoat est autorisé, à prélever la totalité sur le montant du Dépôt de garantie.

Le Propriétaire ayant formulé une réclamation admet cependant que le blocage du Dépôt de garantie est subordonné à la possibilité technique pour ADYEN de s'exécuter à cet effet, si bien qu'il renonce sans exception ni réserve à rechercher la responsabilité de SamBoat sur ce point.

En cette hypothèse, il appartiendra au Propriétaire d'obtenir le remboursement des dommages causés lors de la location directement auprès du Locataire.

Si SamBoat se doit actionner le Dépôt de garantie pour le compte du Propriétaire au moyen du service ADYEN, ou s'il doit prélever le montant de la franchise, ou bien s'il doit intervenir afin de résoudre une réclamation, des frais de 5% (cinq pour-cent) du montant du Dépôt de garantie seront débités avec un minimum 100 € (cent) Euros TTC auprès du Locataire pour Frais de gestion par SamBoat.

En cas de démarche de recouvrement (en cas de retard de paiement ou d'insolvabilité) initiée par SamBoat contre le Locataire, une indemnité forfaitaire de 40 Euros (quarante) sera appliquée.

Le Locataire accepte sans réserve ni exception de se voir prélever sur le Dépôt de garantie ou de régler par tout autre moyen, toute réparation des dommages qu'il aurait causé.

Pour certains dommages, des frais forfaitaires sont prélevés pour le compte du Propriétaire comme suit :

- En cas de retard dans la restitution du Bateau : Prix horaire majoré de 50 %

- Bateau anormalement sale (ext.) : 175 Euros
- Bateau anormalement sale (int.) : 155 Euros
- Plein d'essence non réalisé : 40 Euros + 2,50 Euros / litre
- Déchirures/Brulures/Tâches/Casses / Rayures : Valeur à neuf (avec minimum de 200 Euros)

En cas de dommages subis par le Bateau restitué au Propriétaire, le Locataire s'engage à régler une juste indemnité permettant la remise en état intégrale du Bateau. Le montant des réparations et/ou le montant des frais forfaitaires sera prélevé de plein droit par SamBoat sur le Dépôt de garantie du Locataire et pourra être facturé au Locataire si ce montant ne suffit pas.

En cas de sinistre faisant l'objet d'une déclaration d'assurance, le Locataire autorise ainsi expressément SamBoat à prélever sur son Dépôt de garantie le montant des dommages dans la limite du montant du Dépôt de garantie.

En cas de faute inexcusable ou de dommage volontaire du Locataire, la responsabilité du Locataire couvrira l'intégralité du dommage et ne sera pas limitée au Dépôt de garantie.

Le Propriétaire qui n'utilise pas le Contrat de Location fourni par SamBoat ne pourra pas faire appel au système de gestion de Dépôt de garantie, sauf accord express de SamBoat.

17.3 - Option de garantie de solvabilité de Dépôt de garantie (caution)

SamBoat propose une option garantissant le paiement du Dépôt de garantie au Propriétaire en cas d'insolvabilité du Locataire lors d'un dommage ou d'un sinistre. Cette option permet d'indemniser le Propriétaire en cas de dommage ou de sinistre même si le Locataire n'est pas solvable.

Cette option s'applique à toutes les locations dont la Réservation a lieu postérieurement à la souscription de l'option par le Propriétaire. Cette option fait l'objet d'une commission supplémentaire détaillée sur le Site. La commission varie en fonction du montant garanti par SamBoat telle que choisi par le Propriétaire sur le Site.

Dans le cas où la pré-autorisation permettant le Dépôt de garantie échouerait, SamBoat en informera le Propriétaire par mail. Ce dernier aura la responsabilité de faire régulariser la situation avant le début de la location. Cette régularisation peut se faire par tout autre moyen (chèque, espèce, terminal). A défaut, si un Propriétaire laisse partir son Bateau sans que le Locataire n'ait régularisé la situation, l'option de garantie de solvabilité de Dépôt de garantie sera sans effet.

Dans le cas où le Propriétaire percevrait une indemnisation de la part de SamBoat au titre de la présente option « garantie de solvabilité », il consent expressément à subroger SamBoat dans ses droits afin de permettre à SamBoat de se retourner contre le Locataire pour obtenir le remboursement des sommes dues par ce dernier.

17.4 - Option d'assurance garantie caution location

SamBoat peut proposer au Locataire, lors de la Réservation, une option facultative de garantie financière permettant de réduire ou de couvrir tout ou partie du risque financier lié au Dépôt de garantie ou à la franchise d'assurance applicable en cas de dommages survenus pendant la location.

Selon l'éligibilité du Locataire, de la location ou du Bateau, cette option peut prendre la forme :

- d'une garantie caution location (rachat de caution), ou

- d'un rachat de franchise d'assurance.

Cette garantie est proposée par un partenaire assureur tiers, notamment Gritchen ou Mutuaide, selon les cas.

SamBoat agit exclusivement en qualité d'intermédiaire de distribution et n'est pas assureur. Les conditions précises, exclusions, plafonds, franchises et modalités d'indemnisation sont définies par l'assureur partenaire et communiquées au Locataire lors de la souscription.

17.4.1 Objet

Cette option permet au Locataire de limiter son exposition financière en cas de dommages survenus pendant la location, dans les conditions prévues par l'assureur partenaire.

Selon l'Offre proposée :

- la garantie caution location permet de couvrir tout ou partie du montant du Dépôt de garantie exigé par le Propriétaire ;
- le rachat de franchise permet de couvrir tout ou partie de la franchise applicable dans le cadre de l'assurance du Bateau.

Dans tous les cas, la garantie intervient dans les limites, conditions et exclusions prévues par l'assureur.

17.4.2 Conditions de souscription

La garantie :

- est facultative ;
- est proposée lors du processus de Réservation ;
- est attachée à une Réservation spécifique ;
- ne peut être souscrite qu'au moment de la Réservation sauf mention contraire ;
- est soumise à des critères d'éligibilité déterminés par l'assureur.

SamBoat se réserve le droit de proposer l'une ou l'autre des garanties selon l'éligibilité de la Réservation.

17.4.3 Nature de la garantie

La garantie est fournie par un assureur tiers.

SamBoat agit en qualité d'intermédiaire et n'intervient pas dans :

- l'analyse des sinistres
- la décision d'indemnisation
- le montant du remboursement
- les délais de traitement

Ces éléments relèvent exclusivement de l'assureur partenaire.

La garantie ne constitue pas une assurance souscrite auprès de SamBoat.

17.4.4 Déclaration de sinistre

En cas de sinistre, le Locataire doit :

- déclarer le sinistre conformément aux instructions communiquées lors de la souscription ;
- fournir l'ensemble des justificatifs demandés par l'assureur ;
- respecter les délais de déclaration fixés par l'assureur.

À titre indicatif, la déclaration peut notamment être effectuée auprès :

- de Gritchen via www.declare.fr — Notice d'information : [\[lien notice Gritchen caution\]](#)
- ou de Mutuaide selon les modalités précisées lors de la souscription — Notice d'information : [\[lien notice Mutuaide franchise\]](#)

Le Locataire est invité à consulter attentivement la notice d'information correspondante avant toute souscription.

Les modalités exactes sont précisées dans les conditions de l'assureur applicables à la Réservation Les modalités exactes sont précisées dans les conditions de l'assureur applicables à la Réservation.

17.4.5 Franchise et exclusions

Une franchise peut rester à la charge du Locataire selon les conditions de l'assureur.

La garantie ne s'applique notamment pas :

- en cas de faute intentionnelle ou dolosive
- en cas de faute inexcusable
- en cas de non-respect des conditions de navigation
- en cas d'usage non conforme du Bateau
- dans les cas exclus par l'assureur partenaire

Les exclusions complètes sont définies dans les conditions de l'assureur.

17.4.6 Annulation et remboursement de l'option

Selon l'option sélectionnée, la garantie peut être :

- remboursable
- non remboursable

Les conditions de remboursement sont précisées au moment de la souscription.

En cas d'option non remboursable, le montant réglé au titre de la garantie est définitivement acquis et ne donnera lieu à aucun remboursement, quelle que soit la raison de la demande.

En cas d'option remboursable :

- le remboursement intervient selon les modalités précisées lors de la souscription ;
- le remboursement peut être effectué sur le moyen de paiement utilisé pour la Réservation ou selon toute autre modalité indiquée lors de la souscription ;
- les délais de remboursement sont précisés lors de la souscription.

17.4.7 Responsabilité

SamBoat ne saurait être tenu responsable :

- du refus d'indemnisation par l'assureur
- du montant d'indemnisation
- du délai de traitement du sinistre
- de l'application des exclusions contractuelles

La relation contractuelle relative à la garantie est établie directement entre le Locataire et l'assureur partenaire.

17.4.8 Nature contractuelle

La garantie caution location ou le rachat de franchise constitue une option contractuelle facultative indépendante du contrat de location.

Sa souscription n'affecte pas les obligations du Locataire au titre du contrat de location.

CHAPITRE VI - Assurances optionnelles

Article 18 - ASSURANCES OPTIONNELLES

18.1. Présentation générale

SamBoat propose aux Locataires, lors de la Réservation, la souscription facultative à des assurances couvrant notamment :

- l'annulation de la location,
- les conséquences financières d'un sinistre survenu pendant la location,
- l'assistance pendant le séjour,
- et, le cas échéant, toute garantie complémentaire.

Ces assurances sont proposées dans le cadre de contrats collectifs souscrits auprès de différents assureurs partenaires.

18.2. Attribution des assurances

Le ou les produits d'assurance proposés sont déterminés automatiquement en fonction de critères d'éligibilité, notamment liés au profil du Locataire, à son pays de résidence, ou à la nature de la Réservation.

Le Locataire est informé que le contrat d'assurance applicable dépend de son éligibilité.

Le Locataire reconnaît :

- qu'un ensemble de garanties d'assurance, pouvant constituer un produit unique ou un package, lui est proposé selon son éligibilité,
- qu'il ne lui est pas possible de choisir librement entre plusieurs assureurs ou plusieurs produits.

18.3. Détail des assurances proposées

18.3.1 Assurance annulation

Cette assurance permet, sous conditions, le remboursement des frais d'annulation de la location.

Selon le contrat applicable, cette assurance est proposée par l'un des assureurs partenaires de SamBoat.

Les garanties, plafonds, franchises et exclusions sont définis dans les notices suivantes :

- Notice d'information – Assurance annulation Gritchen : [\[lien\]](#)
- Notice d'information – Assurance annulation Mutuaide : [\[lien\]](#)

Le Locataire est invité à consulter attentivement la notice d'information correspondante avant toute souscription.

18.3.2 Assurance couvrant les frais en cas de sinistre

Les conditions de la garantie caution location et du rachat de franchise, proposées par les assureurs partenaires Gritchen et Mutuaide selon l'éligibilité de la Réservation, sont définies à l'Article 17.4 des présentes CGU, auquel il est expressément renvoyé.

Les notices d'information applicables sont accessibles via les liens figurant à l'Article 17.4.4.

18.3.3 Assurance assistance (si applicable)

Selon l'éligibilité du Locataire et les caractéristiques de la Réservation, une assurance assistance peut être proposée.

Cette assurance peut notamment inclure :

- le rapatriement ou transport sanitaire
- la prise en charge de frais médicaux
- l'organisation du retour anticipé
- la prolongation ou poursuite du séjour
- d'autres prestations d'assistance pendant le voyage

Les prestations exactes, plafonds, exclusions et conditions dépendent du contrat d'assurance applicable.

Le Locataire est invité à consulter la notice d'information remise lors de la souscription.

- Notice d'information – Assurance assistance Mutuaide : [\[lien\]](#)

18.4. Conditions et limites

Les garanties d'assurance :

- sont optionnelles,
- sont soumises à des conditions, exclusions, plafonds et franchises,
- prennent effet et cessent selon les modalités prévues dans la notice correspondante.

Le Locataire est invité à consulter attentivement les notices d'information qui lui sont remises avant la souscription.

18.5. Déclaration et gestion des sinistres

En cas de sinistre susceptible de relever d'une assurance souscrite, le Locataire doit :

- déclarer le sinistre directement auprès de l'assureur ou du gestionnaire désigné dans la notice d'information correspondant au contrat souscrit,
- respecter les délais et modalités prévus dans cette notice.

Selon l'assurance applicable, la déclaration peut notamment s'effectuer :

- via une plateforme en ligne dédiée,
- par email,
- ou par tout autre canal indiqué dans la notice.

Le Locataire est invité à se référer à la notice d'information correspondante pour connaître les modalités précises de déclaration ainsi que les pièces justificatives à fournir.

SamBoat n'intervient pas dans la gestion des sinistres relevant des contrats d'assurance ni dans les décisions d'indemnisation ou d'assistance, qui relèvent exclusivement de l'assureur.

Indépendamment des assurances éventuellement souscrites, tout dommage survenu pendant la location peut donner lieu à une mise en jeu de la responsabilité du Locataire dans le cadre du contrat de location.

Lorsque le Propriétaire a confié à SamBoat la gestion du dépôt de caution, SamBoat peut intervenir dans le traitement du sinistre, notamment pour :

- collecter les éléments relatifs au dommage,
- échanger avec le Locataire et le Propriétaire,
- et procéder, le cas échéant, à l'utilisation du dépôt de caution dans les conditions prévues au contrat de location.

Le Locataire est informé que la gestion du dépôt de caution et celle des assurances relèvent de mécanismes distincts.

18.6. Nature contractuelle

Les assurances constituent des contrats distincts du contrat de location.

La souscription à une assurance ne modifie pas les obligations du Locataire au titre du contrat de location, notamment en ce qui concerne :

- le paiement du prix de la location,

- le dépôt de caution (également appelé « Dépôt de garantie »),
- et la responsabilité en cas de dommage.

CHAPITRE VII - Déroulé de la location

Article 19 - Déroulé de la location

19.1 - Prise de Possession du Bateau

Le Propriétaire et le Locataire se rencontrent à la date de prise d'effet de la location pour la remise du Bateau et des clés. Le Propriétaire et le Locataire doivent vérifier l'identité de l'autre membre, en contrôlant notamment les originaux des permis de plaisance, la carte de circulation ou l'acte de propriété du Bateau. Le Locataire dispose jusqu'au soir du premier jour de la location afin de faire valoir d'éventuelles réclamations sur les conditions de la location.

Avec un courtier, le Locataire doit se rendre sur la base aux horaires et dates convenus. Les formalités administratives (paiement des options, signature du contrat, liste d'équipage, état des lieux...) doivent avoir été réalisées au préalable. Les conditions de locations de la Flotte partenaire s'appliquent tout au long de la location jusqu'à la restitution du Bateau, dans les conditions prévues à l'Article 14.6.

19.2 - Signature du Contrat de Location / État des Lieux du Bateau

Après avoir signé le Contrat de location, le Propriétaire et le Locataire établissent et signent un état des lieux contradictoire du Bateau sur le document récapitulatif fourni par SamBoat et imprimé par l'une ou l'autre partie. Le Propriétaire et le Locataire conserveront chacun un exemplaire de l'état des lieux. Cet état des lieux doit impérativement comporter :

- L'état civil du Propriétaire et du Locataire ;
 - Nom, prénom des protagonistes ;
 - Dénomination sociale et n° d'immatriculation des sociétés protagonistes ;
 - Adresse ;
 - Numéro de téléphone ;
 - Numéro de permis, de carte d'identité ou de passeport ;
- Les dommages connus, à l'extérieur ou à l'intérieur du Bateau, en procédant à une description détaillée ;
- La liste des objets laissés à l'intérieur du Bateau pour le confort du Locataire ;
- Le niveau du réservoir de carburant.

19.3 - Restitution du Bateau

La fin de la location intervient lors de la restitution du Bateau, la remise des clés et la vérification contradictoire de l'état du Bateau qui doit être consigné sur constat de fin de location signé par les deux parties et dont chacun devra conserver un exemplaire. Celui-ci doit impérativement mentionner le niveau du réservoir de carburant, ainsi que tout dommage causé au Bateau durant la location.

Le Bateau doit impérativement être restitué à l'heure et au lieu convenu. Toute prolongation de la durée de location doit impérativement avoir été autorisée par le Propriétaire et par SamBoat, afin de permettre une prolongation de la couverture d'assurance. A défaut, l'assurance du Bateau ne pourra être maintenue.

CHAPITRE VIII - Réclamation

Article 20 - Modalités des réclamations

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte par SamBoat en l'absence de Contrat de location écrit ou de tout élément permettant d'identifier clairement la Réserve concernée.

SamBoat agit en qualité d'intermédiaire technique entre les Utilisateurs et n'est pas partie au contrat de location conclu entre le Locataire et le Propriétaire. À ce titre, SamBoat ne garantit pas la bonne exécution de la location, sauf dispositions contraires prévues aux présentes CGU.

Toute réclamation doit être formulée dans les délais prévus aux présentes CGU, accompagnée de tout justificatif utile. À défaut, la réclamation pourra être considérée comme irrecevable.

SamBoat se réserve la possibilité d'apprécier, à sa seule discrétion, la recevabilité et le bien-fondé des réclamations, sur la base des éléments transmis par les parties.

Dans le cadre du traitement d'une réclamation, SamBoat pourra proposer toute solution appropriée, notamment :

- un remboursement total ou partiel ;
- un report de la location ;
- une modification de la réservation ;
- l'émission d'un Avoir (Coupon) ;
- toute autre solution jugée appropriée par SamBoat.

Les décisions prises par SamBoat dans le cadre du traitement d'une réclamation ne constituent pas une reconnaissance de responsabilité.

20.1 - Pour le Locataire

Si les conditions de la location révèlent, après la prise de possession du Bateau, un manquement grave aux obligations du Propriétaire, le Locataire dispose d'un délai de 24 (vingt-quatre) heures à compter de la prise de possession du Bateau pour adresser une réclamation à SamBoat.

Le détail de cette réclamation devra être communiqué par voie électronique à l'adresse contact@samboaf.fr, accompagné de tout justificatif utile (photos, vidéos, documents ou tout autre élément pertinent).

Sauf réclamation considérée comme manifestement irrecevable, SamBoat pourra suspendre, dans la mesure du possible, le virement de la Rémunération au Propriétaire pendant la durée de l'analyse du litige.

SamBoat peut clôturer le litige dès lors qu'elle ne reçoit pas les justificatifs demandés dans les délais impartis.

Le Locataire reconnaît que le blocage de la Rémunération est subordonné aux possibilités techniques du prestataire de paiement. En cas d'impossibilité technique de blocage, le Locataire renonce à rechercher la responsabilité de SamBoat à ce titre. Dans cette hypothèse, il appartiendra au Locataire d'obtenir le remboursement directement auprès du Propriétaire.

SamBoat n'ayant pas pour mission de garantir les conditions des locations librement organisées par les Utilisateurs, les Frais de service et les Frais de protection Locataire peuvent être conservés par SamBoat ou remboursés sous forme d'Avoir (Coupon), conformément aux présentes CGU.

Tout désaccord lors de l'état des lieux de fin (check-out) devra faire l'objet d'une mention dans le Contrat de location, signé par les deux parties. Chaque partie pourra ajouter ses observations.

À défaut de mention ou de signature, le Bateau sera présumé avoir été restitué conformément aux conditions initiales, sauf preuve contraire.

20.2 - Pour le Propriétaire

Le Propriétaire doit signaler, dans un délai de 48 (quarante-huit) heures à compter de la fin de la location :

- le non-respect du niveau de carburant ;
- les dommages ou incidents survenus pendant la location ;
- tout autre manquement constaté.

Ces éléments devront être communiqués à l'adresse sinistre@samboat.fr, accompagnés de justificatifs.

Le Locataire peut également transmettre ses observations à cette même adresse.

En cas de contradiction entre les informations transmises par le Propriétaire et le Locataire, SamBoat se référera prioritairement à l'état des lieux contradictoire signé par les parties.

Sauf réclamation manifestement irrecevable ou en l'absence de contrat signé, SamBoat pourra, dans la mesure du possible, bloquer le Dépôt de garantie pendant la durée du traitement du litige.

SamBoat peut clôturer le litige dès lors qu'elle ne reçoit pas les documents demandés dans les délais impartis.

En l'absence de réponse de l'une des parties ou de justificatifs suffisants, SamBoat se réserve le droit de fixer un délai de clôture du dossier. Ce délai sera communiqué aux Utilisateurs par voie électronique.

SamBoat se réserve la possibilité de proposer toute solution amiable, incluant notamment un remboursement partiel, un prélèvement sur le Dépôt de garantie, ou toute autre solution jugée appropriée.

CHAPITRE IX - Assurances des Bateaux

Article 21 - Assurances des Bateaux

21.1 - Modalités d'assurance

Les Propriétaires s'engagent à ne louer que des Bateaux assurés pour l'activité de location. Ils écartent toute responsabilité de SamBoat si un dommage survient en cours de location. Les Propriétaires sont libres sans exception ni réserve de choisir

une compagnie d'assurance à cet effet. Les Propriétaires sont informés que SamBoat ne souscrit aucune assurance concernant les Bateaux.

21.2 - Déclaration de sinistre

En cas de sinistre, le Propriétaire doit en informer SamBoat le plus rapidement possible. Tout sinistre ou avarie et le détail de son motif devront être signifiés à SamBoat exclusivement via le bouton « Déclarer un sinistre » qui figure sur la page de conversation. Cette déclaration permettra à SamBoat de prélever le Dépôt de garantie du Locataire et éventuellement de demander au Propriétaire de mettre le Bateau en indisponibilité sur le Site, en fonction de l'avarie et des dommages causés au Bateau.

Le Propriétaire est seul responsable de ses démarches auprès de son assureur notamment afin d'effectuer une déclaration de sinistre, les engagements de SamBoat se limitant à récupérer le Dépôt de garantie.

CHAPITRE X - Responsabilités

Article 22 - Responsabilités

22.1 - Responsabilité de SamBoat

La Plateforme communique des informations émanant des Utilisateurs dont SamBoat ne peut vérifier l'exactitude, l'authenticité ou l'exhaustivité. Il appartient en conséquence aux Utilisateurs de faire preuve de prudence lorsqu'ils contractent avec un autre Utilisateur.

SamBoat agit en qualité de plateforme d'intermédiation permettant la mise en relation entre Locataires et Propriétaires. SamBoat n'est pas partie au Contrat de location conclu entre les Utilisateurs et n'intervient pas dans l'exécution matérielle de la location, laquelle relève exclusivement du Propriétaire.

En conséquence, SamBoat ne saurait être tenue responsable des litiges relatifs au Contrat de location, notamment des dommages subis ou causés par le Locataire, le Propriétaire, les passagers ou tout tiers, sauf faute prouvée directement imputable à SamBoat ou lorsque la responsabilité ne peut être légalement exclue.

Dès la remise du Bateau et jusqu'à sa restitution, le Locataire est seul responsable de tous les dommages matériels ou immatériels causés directement ou indirectement à lui-même, au Bateau ou à des tiers, ainsi que de toute détérioration, perte ou destruction partielle ou totale du Bateau, quelle qu'en soit la cause.

SamBoat ne fournit ni Bateau, ni skipper, ni prestation de navigation. SamBoat n'exerce aucun contrôle technique systématique sur les Bateaux et ne saurait être tenue responsable de la qualité, de la conformité, de la sécurité ou de la disponibilité du Bateau proposé par le Propriétaire.

SamBoat n'est tenue qu'à une obligation de moyens concernant l'accès, l'utilisation et la continuité de la plateforme. SamBoat ne saurait être tenue responsable :

- d'une interruption temporaire ou permanente du service ;
- d'un dysfonctionnement technique ;
- d'une indisponibilité de la plateforme ;
- d'un usage frauduleux ou abusif des services ;

- d'une divulgation volontaire ou involontaire des identifiants d'accès par l'Utilisateur ;
- d'une atteinte à la sécurité informatique ou aux données des Utilisateurs, sauf manquement avéré de SamBoat à ses obligations légales.

SamBoat ne saurait être responsable de la violation des présentes CGU par un Utilisateur, ni des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation de la plateforme, sauf faute prouvée directement imputable à SamBoat.

SamBoat ne garantit pas la conformité des informations publiées par les Utilisateurs, ni la disponibilité des Bateaux, ni la réalisation effective des locations.

SamBoat ne saurait être tenue responsable des annulations intervenant à l'initiative du Propriétaire, du Locataire ou de la Flotte partenaire, ni des conséquences financières qui en résultent.

Dans le cadre des remboursements, SamBoat se réserve la possibilité d'effectuer tout remboursement total ou partiel sous forme d'Avoir (Coupon), conformément aux présentes CGU. Les Utilisateurs reconnaissent que, dans les cas prévus par les présentes CGU, la compensation financière pourra être effectuée sous forme d'Avoir, sauf dispositions légales impératives contraires.

SamBoat se réserve également la possibilité de proposer toute solution amiable dans le cadre du traitement d'un litige, notamment :

- remboursement partiel ;
- report de la location ;
- modification de la réservation ;
- émission d'un Avoir ;
- toute autre solution amiable fondée sur les circonstances du litige et les éléments disponibles.

Ces solutions sont proposées à titre commercial et ne constituent pas une reconnaissance de responsabilité de SamBoat.

Conformément à la législation en vigueur, SamBoat ne peut voir sa responsabilité engagée du fait des contenus ou informations stockés à la demande des Utilisateurs, sauf dans l'hypothèse où SamBoat aurait été dûment informée d'un contenu manifestement illicite et n'aurait pas agi promptement pour le retirer.

La responsabilité de SamBoat ne pourra être engagée en cas de dommages résultant :

- d'un Événement de Force Majeure ;
- d'un cas fortuit ;
- du fait d'un tiers ;
- du fait du Locataire ou du Propriétaire ;
- ou de toute circonstance indépendante de la volonté de SamBoat.

En tout état de cause, la responsabilité de SamBoat ne saurait être engagée pour des dommages indirects, tels que notamment perte de chance, perte de revenus, perte d'exploitation ou préjudice commercial, sauf lorsque la loi en dispose autrement.

Les limitations de responsabilité prévues au présent article ne s'appliquent pas dans les cas où la responsabilité de SamBoat ne peut être légalement exclue, notamment en cas de faute lourde, faute intentionnelle ou manquement à une obligation légale impérative.

22.2 - Responsabilité des membres

L'Utilisateur est seul responsable des annonces qu'il publie et des éventuels préjudices causés du fait de ces annonces. Il s'engage à respecter les conditions du Chapitre I. Les Utilisateurs sont seuls responsables des « évaluations » et « commentaires » qu'ils postent et doivent respecter les règles des présentes CGU ainsi que les législations et réglementations en vigueur. Les Utilisateurs reconnaissent et acceptent que les éléments qu'ils fournissent, ainsi que leurs comportements ou leurs propos sur le site de SamBoat sont susceptibles de faire l'objet de signalement par d'autres Utilisateurs et d'un contrôle a posteriori par SamBoat, sur la base de critères objectifs d'appréciation, sans préjudice de l'application de l'Article « Exclusion de membres » des présentes.

L'Utilisateur s'engage à n'utiliser le service en ligne et les informations auxquelles il aurait accès que dans les seules conditions définies par SamBoat et dans un but conforme à l'ordre public, aux bonnes mœurs et aux droits des tiers.

L'Utilisateur garantit et s'engage à indemniser SamBoat, ses directeurs, ses employés et autres agents contre tout recours et toute condamnation trouvant son origine dans un manquement aux obligations qui leur incombent aux termes de la loi ou des présentes CGU. L'Utilisateur s'engage à notifier à SamBoat tout changement relatif aux données fournies et reconnaît qu'à défaut, il restera seul responsable des conséquences de quelque nature que ce soit, qui pourraient résulter de la non mise à jour. L'Utilisateur s'engage à ne pas collecter, utiliser ou effectuer un traitement quelconque des données personnelles des autres Utilisateurs et membres.

CHAPITRE XI - Propriété Intellectuelle

Article 23 - Propriété intellectuelle

23.1 - Éléments de SamBoat

A l'exclusion des éléments mentionnés à l'Article 23.2, le Site, les marques, les dessins, les modèles, les images, les textes, les photos, les logos, les chartes graphiques, les logiciels et programmes, les moteurs de recherche, les bases de données, les sons, les vidéos, les noms de domaines, design ou toute autre information ou support présenté par SamBoat, sans que cette liste ne soit exhaustive, sont la propriété exclusive de SamBoat et sont protégés par leurs droits d'auteurs, marque, brevet et tout autre droit de propriété intellectuelle ou industrielle qui leur sont reconnus selon les lois en vigueur.

Toute reproduction et/ou représentation, totale ou partielle d'un de ces droits, sans l'autorisation expresse de SamBoat, est interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les lois en vigueur. En conséquence, l'Utilisateur s'interdit tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou non aux droits de propriété intellectuelle de SamBoat ou d'un membre. L'Utilisateur ne peut en aucun cas utiliser, imprimer ou reformater les contenus du Site à des fins autres que privées ou familiales. Il s'engage à ne pas télécharger, reproduire, transmettre, vendre ou distribuer l'ensemble des éléments composant le contenu du Site.

Les Utilisateurs reconnaissent également que les informations et les bases de données accessibles sur le Site sont la propriété exclusive de SamBoat.

Les présentes CGU n'emportent d'aucune sorte une quelconque autorisation au bénéfice de l'Utilisateur sur les droits de propriété intellectuelle ou sur les éléments appartenant à SamBoat.

23.2 - Élément des tiers

Les éléments appartenant à des tiers et apparaissant notamment dans les Annonces et les Offres de location, telle que marques, dessins, modèles, images, textes, photos, logo sans que cette liste ne soit exhaustive, sont la propriété exclusive de leur auteur et sont protégés à ce titre par le droit d'auteur, le droit des marques ou tout autre droit reconnu par la législation en vigueur.

L'Utilisateur s'interdit de porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété de tiers, dont les contenus sont présents sur le Site et s'interdit d'exploiter, de quelque manière que ce soit, les noms, les marques, les logos, les logiciels, les informations, les bases de données et tous les documents qui lui sont communiqués, d'une manière générale, dans le cas de l'exécution des présentes conditions générales d'utilisation. L'Utilisateur s'engage à respecter l'intégralité des droits de tiers, dont les contenus sont présents sur le Site.

CHAPITRE XII - Stipulations diverses

Article 24 - Stipulations diverses

24.1 - Intégralité des CGU

Les CGU constituent l'intégralité des conditions d'utilisation du Site. Tout autre document relatif à l'utilisation du Site ou des services SamBoat non publiés par SamBoat n'est pas opposable à SamBoat.

24.2 - Modification des CGU

SamBoat se réserve le droit de réviser et/ou modifier les CGU. Une information sera publiée sur le Site à cet effet.

24.3 - Nullité d'une stipulation

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGU est déclarée nulle ou non-écrite, au regard d'une règle de Droit en vigueur ou d'une décision de justice passée en force de chose jugée, elle n'est en aucun cas susceptible d'entraîner la nullité de la globalité des CGU, ni altérer la validité de toute autre stipulation.

24.4 - Droit et langue applicables

Les présentes CGU sont régies et soumises à la loi française.

Les CGU sont rédigées en langue française. Toute traduction des CGU ne peut revêtir qu'un caractère informatif.

SamBoat et les Utilisateurs conviennent que les Utilisateurs pourront saisir les juridictions du domicile ou du siège du défendeur, ou bien les juridictions du lieu de la location, ou bien les juridictions du siège ou du domicile du demandeur à la date de la survenance du fait dommageable.

24.5 - Conformité avec les lois applicables

Les Utilisateurs s'engagent à respecter toutes les lois, réglementations et règles applicables, notamment et sans que cette liste ne soit limitative, celles relatives à la lutte contre la corruption et celles concernant l'interdiction des trafics de toutes natures (drogue, armes, prostitution, etc.), ainsi que les réglementations environnementales.

24.6 - Sanctions Économiques – Embargo

Les Utilisateurs déclarent et garantissent qu'ils respecteront toutes les restrictions et/ou interdictions applicables aux transactions commerciales en vertu de la loi, de la réglementation, de la règle ou d'autres décisions publiées par une entité gouvernementale, y compris, mais sans s'y limiter, les États-Unis, l'Union Européenne, l'Organisation des Nations Unies et le Royaume-Uni.

Les Utilisateurs déclarent et garantissent en outre qu'ils ne sont pas identifiés, ni répertoriés, ni détenus ou contrôlés par une entité répertoriée par les États-Unis, l'Union Européenne, l'Organisation des Nations Unies ou le Royaume-Uni comme « Personne Bloquée », « Personne Refusée », « Ressortissant Spécialement Désigné » et ne sont pas soumis à des interdictions de transactions commerciales en vertu de lois, règlements, règles ou autres décisions publiées par les États-Unis, l'Union Européenne, l'Organisation des Nations Unies ou le Royaume-Uni. Tout Utilisateur notifie immédiatement SamBoat s'il est ajouté à une liste de sanctions.

Les Utilisateurs ne doivent pas conclure, directement ou indirectement, d'accord ou de transaction avec une « Personne Bloquée », une « Personne refusée » ou un « Ressortissant Spécialement Désigné » en rapport, de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, avec les biens ou services fournis en vertu des présentes CGU.

24.7 - Médiation

Conformément aux dispositions de l'article R616-1 du Code de la Consommation, les Utilisateurs ont la possibilité d'avoir recours gratuitement à un Médiateur de la consommation.

Le Médiateur dont le Site relève est Médiation Tourisme et Voyage qui peut être contacté directement par voie électronique conformément aux modalités de saisine du Médiateur : <https://www.mtv.travel/demande-saisine/>